L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 JANVIER 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 22 JANVIER 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Cie — A leur salle d'encan No 86 rue du Canal : Un assortiment complet de bottes et Souliers.

L'Exposition de Chicago.

Si nous en croyons les rapports qui nous parviennent de différents côtés, mais qui ne sont pas tous aussi explicites qu'ils devraient l'être, les travaux de l'Exposition de 1893 sont poursuivis avec activité, et fort avancés. Ils ont des proportions grandioses. On a demandé au monde entier d'y participer, et presque toutes les nations ont répondu, cordialement, à l'appel qui leur était fait. On est donc certain qu'elles n'en parqueront rien pour figurer, avec éclat, dans ce grand concours.

Nous savons bien que le régime économique, récemment établi dans l'Union, a indisposé certains Etats de l'Europe, cruellement frappés dans leurs industries.

Le tarif McKinley, interdisant l'entrée et le placement de leurs produits, aux Etats-Unis, ils ne voyaient pas bien clairement quel bénéfice ils pourraient tirer de cette participation, et, dans les commencements, il a été gravement question, chez eux, de s'abstenir au moins d'une façon officielle. Mais ces fêtes de l'intelligence et du travail ont tant d'attraits pour l'humanité, qu'il n'est guère possible aux gouvernements de tenir, jusqu'au bout, rigueur aux Américains. Ils exposeront donc, et auront, matériellement et financièrement, leurs nationaux à exposer.

Il y a, surtout, un pays ami, sur le franc et loyal concours duquel on a le droit de compter : c'est la France. Peuple de sentiment, avant tout, et laissant, presque toujours, chez lui, le cœur l'emporter sur la tête, il se sentira heureux et fier de donner un nouvel et éclatant témoignage d'estime au peuple américain, auquel l'unissent—d'une façon toute spéciale—les souvenirs historiques et la similitude des institutions.

Il s'est même déjà inquiété d'envoyer à Chicago un digne représentant de la République. Plusieurs noms ont été jetés sur le tapis—entre autres, celui d'un homme fort connu dans l'Union et qui a laissé un parfait, de nombreuses sympathies : celui là même qui représentait la France, lors de l'inauguration de la *Statue de la Liberté*, et dont tous, à la Nouvelle-Orléans, nous avons pu apprécier le talent oratoire.

L'Italie elle-même—malgré la froideur qu'on lui jetée, dans ses relations avec le gouvernement de Washington, de regrettables événements—l'Italie a promis sa participation, et l'on peut compter sur la parole de M. Di Rudinì. Déjà, bon nombre d'artistes italiens s'apprêtent à envoyer leurs œuvres à Chicago.

Reste donc la question financière, qui n'est pas réglée, et de la solution de laquelle dépend l'achèvement des travaux. Quand la France s'est décidée à célébrer le Centenaire de '89 par une Exposition, le gouvernement a compris que la gloire et l'honneur du pays étaient en jeu, et il s'est bravement mis de la partie. On sait à quels merveilleux résultats il est arrivé.

Pourquoi n'en serait il pas de même pour le Centenaire de la découverte du Nouveau-Monde, qui vaut bien celui de '89. La grandeur, l'honneur de l'Union, ne sont-ils pas également engagés devant le monde entier ?

On affecte de n'y voir qu'une entreprise particulière, et l'on voudrait en laisser tout le fardeau à l'Etat de l'Illinois et à la ville de Chicago. C'est une erreur et une injustice. Il n'est pas vrai que ce soit une entreprise particulière, puisque le Congrès est intervenu plus d'une fois. C'est même lui qui a jeté son dévolu sur cette dernière ville et en a fait, légalement, le siège de la grande fête de l'industrie et des arts de 1893.

Que—d'un côté, la population; que, de l'autre, l'administration de Chicago—aient fait les frais principaux, et versé, chacune, cinq millions—soit, en tout, dix millions de dollars—ce qui fait la jolie somme de cinquante millions de francs. Rien de mieux. On pourrait, à la rigueur, leur dire : "Tirez-vous d'embarras, comme vous l'entendrez, ou comme vous le pourrez," mais c'est à condition que le gouvernement général abandonne le contrôle qu'il s'est arrogé, dès les commencements. C'est ce qu'il n'a pas fait, puisqu'ici, et ce qu'il a, moins que jamais l'intention de faire. A plusieurs reprises, le Congrès et l'administration de Washington sont intervenus pour changer les plans et augmenter les dépenses prévues. De son côté, le Président nommé, en vertu d'une loi, une Commission qui n'a pas trouvé les plans suffisamment grandioses, qui a fait donner à l'Exposition de plus vastes proportions, et augmenté les frais de construction d'un bon tiers.

Le gouvernement est donc, pour le moins, responsable de cette somme, et la Direction de l'Exposition a le droit de lui demander de contribuer aux dépenses jusqu'à concurrence de cinq millions. La logique et la justice le veulent ainsi—sans compter que l'honneur national l'exige. Que dirait le monde entier, si, par la faute du gouvernement général, par suite d'une lésinerie inconcevable, impardonnable, en pareille circonstance, la grande et solennelle démonstration, déjà retardée d'une année, venait encore à manquer après ce délai!

Nous savons bien que nous entrons dans une année de réformes économiques que l'on veut régner, cette fois, le budget de $118,000,000 — en quoi l'on n'a pas tout à fait tort, mais il est facile de répondre qu'un gouvernement qui trouve dans ses coffres de quoi verser, tous les ans, à des vétérans dont l'existence est souvent très problématique, de 135 à 145 millions de pensions—c'est à dire plus que ne coûte chacune des deux années formidables de la France et de l'Allemagne—peut bien avancer $5,000,000, pour assurer le succès d'une œuvre qui est essentiellement nationale, et qui sera infailliblement rémunératrice, si elle est bien conduite. Pourquoi le Congrès hésiterait-il, quand il sait qu'on lui accorde, dans les bénéfices, une part proportionnelle à des avances ? Nous espérons donc que le gouvernement s'exécutera de bonne grâce—avec d'autant plus de raison qu'à côté d'une question d'honneur national qui s'impose, il y a une bonne affaire à exploiter.

Voici, du reste, quelques chiffres qui prouvent à quel point le Congrès manquerait à tous ses devoirs envers le pays, envers l'humanité, en refusant de contribuer largement au succès de l'entreprise :

Trente-neuf nations et 24 colonies ont promis leur participation. Tous ces Etats étrangers ont voté, ensemble, une somme presqu'aussi forte que celle que l'on demande à nos législateurs : $4,004,565.

Trente-six Etats de l'Union et deux territoires, fournissent, pour leur part, une contribution de $2,695,000. Chez ceux à qui la Constitution interdit de souscrire officiellement, on a réuni des Conventions ; on a formé des organisations qui ont émis des actions à l'aide desquelles ils pourront être convenablement représentés. On est arrivé ainsi à une autre somme de $1,030,000.

Tout le monde—comme on le voit—y met du sien, et n'épargne rien pour donner de l'éclat à l'Exposition et en assurer le succès. Pourquoi le Congrès lésinerait-il de son côté, et ne donnerait-il pas l'exemple aux autres ?

Pour prendre après dîner, afin d'activer la digestion, les Pilules d'Ayer ont une efficacité merveilleuse.

FOR DYSPEPSIA.
Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it. $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 16 janvier :

Nous avons eu, mercredi et jeudi, de grands froids, avec de la glace. Nous sommes en hiver, en effet; c'est la saison des mauvais chemins et des mauvaises affaires.

Les pluies de cette semaine ont fait hausser nos rivières et recommencer le mouvement des flottaisons du bois.

Il y a, maintenant, par centaines de troncs d'arbres arrêtés contre les piles du grand pont.

La compagnie de glace d'Abita Spring, vient de s'adjoindre un département pour la mise en bouteille. Nous reparlerons plus longuement de cette nouvelle industrie, dans notre prochain numéro.

La concentration des mélasses on la mélasse concrète est une nouveauté dans l'industrie. Nous en avons reçu un échantillon de M Holden, qui est en train de convertir ainsi la récolte de M. A.C. Dickson. On conserve le produit dans des sacs d'étoffe, on dans des bottes, et on la reconvertit ensuite en mélasse, en ajoutant de l'eau très chaude. C'est le procédé employé pour le lait concentré. Rien de plus commode; cette invention est appelée à un grand succès.

—Mlle Joséphine Griffith, fille unique de M. John R. Griffith et de Mlle Joséphine Ogleby, est morte, aux Claiborne Cottage, dimanche dernier.

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 16 janvier :

Depuis deux ans, nous n'avons jamais eu un aussi grand froid que cette semaine. Il est à craindre que nos orangers n'en aient été atteints ; plaise à Dieu que cela se borne à la chute des feuilles. Quant aux produits des jardins, ils sont à peu près morts.

—Lundi dernier, nos hommes d'affaires se sont réunis en meeting, pour organiser provisoirement une Chambre de Commerce. Un mass-meeting a eu lieu, le soir même, pour ratifier ce qui venait de se faire. Le mass-meeting a voté par acclamation ; il y régnait un grand enthousiasme. L'organisation se complétera vendredi prochain.

Lac Charles a donc maintenant sa Chambre de Commerce.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Ascension, du 16 janvier :

Si la prospérité d'une communauté dépend de ses bons chemins, on peut affirmer que notre paroisse n'est pas sur la route qui y conduit.

Nous avons construit une quantité de levées qui ont coûté beaucoup d'argent, l'an passé. Cela nécessitait la construction de nouveaux chemins. Jusqu'ici, peu de plaintes se sont mis à l'œuvre, et essaye de nous donner des vœux aussi peu praticables. On a hésité, on a retardé les travaux, puis, quand on a voulu tenter quelque chose, on n'a fait que de mauvaise besogne.

Notre inspecteur des chemins devrait aller trouver nos propriétaires et les mettre en demeure de nous donner des moyens de communication un peu plus sortables. C'est le devoir du juré de police de s'en mêler.

Nous avons eu, cette semaine, chez nous, des hommes d'affaires, venus de loin! Il leur a été presqu'impossible de se déplacer, de faire leurs courses, parce que les voitures ne pouvaient sortir des écuries. C'est ainsi que le commerce se trouve paralysé dans toute l'étendue de la paroisse.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 16 janvier :

Depuis samedi passé, nous avons eu de fortes pluies, presque tous les jours, et le temps a pavsé au fond. Les travaux dans les champs sont arrêtés, et les animaux qui n'ont pas d'abri, souffrent beaucoup. L'année dernière, nous avons eu le même temps. Il est à craindre que les pluies ne continuent jusqu'au milieu du février.

Le *Voice*, Arabi P. O., paroisse St-Bernard, du 16 janvier :

Par suite des pluies, aussi persistantes qu'abondantes, toutes les affaires ont été paralysées. Ce n'est pas l'eau qui nous manque pour le moment; espérons que nous allons avoir un peu de sécheresse.

Le chemin de la paroisse et Versailles sont inondés et nous plaignons sincèrement les jardiniers de cette région ; ils ont dû certainement essuyer de lourdes pertes, et l'état des chemins les empêche d'apporter le moindre remède au mal.

HÉROISME D'UN MÉDECIN. — Le célèbre docteur Richet, mort, tout récemment, en France, a donné, pendant le cours de la rapide maladie qui l'a enlevé, un exemple de sérénité scientifique dont on ne trouve d'équivalent que dans les biographies des philosophes de l'antiquité.

Durant les quelques jours qu'a duré sa congestion pulmonaire, ayant à son chevet son fils le professeur de physiologie de la Faculté, et un autre médecin de son amitié, il n'a cessé de faire à ses deux compagnons un cours sur l'évolution de l'affection dont il était atteint, décrivant et analysant les symptômes, prédisant la marche du mal et ses complications possibles. A fur et à mesure de l'envahissement des organes, il précisait sa leçon ; le dernier jour, ayant à peine un souffle de vie, il leur dit : "Quand le phénomène que vous venez de constater s'est produit, toute chance est perdue, et la mort n'est qu'une question de secondes. En effet, vous le voyez, je vais mourir... Je meurs."

Ce furent ses dernières paroles.

L'ORIGINE DU MOT "GRIPPE."— La *Médecine moderne*, de Paris, dirigée par M Germain Sée, donne l'origine du mot *grippe*. D'après un journal météorologique du dix-huitième siècle, la température du 1er trimestre de l'année 1743 ayant été très incertaine, il se déclara à Paris et à Versailles, pendant les mois de février et de mars, beaucoup de rhumes et de fluxions de poitrine. "Le roi—dit le journal—nomma cette maladie la *grippe*. On a remarqué que la saignée était tout à fait contraire. Les personnes qui n'ont pas été saignées et qui buvaient beaucoup, ont été plus vite guéries."

Il résulte donc, de ce document, que c'est le roi Louis XV qui baptisa du nom de grippe l'influenza ou influence qui régnait alors. Il est à remarquer aussi que la grippe sévit à ce moment, précisément alors qu'existait un état météorologique analogue à celui des années dernières et de celle-ci : température variant brusquement et fort souvent, mais en général froide et humide ou avec oscillations rapides et étendues et grandes différences, suivant les moments de la journée.

On rapporte que le Pape a surpris tous les étrangers présents aux dernières audiences, par la vigueur de son esprit et la netteté de sa voix.

A M. Denza, directeur de l'Observatoire du Vatican, qui lui présentait ses félicitations, à l'occasion du Jour de l'An, Léon XIII a dit, en souriant :

"Je vous envie, car vous vivez dans un monde plus élevé et n'avez à vous occuper que des cieux, tandis que je dois consacrer une grande partie de mon temps aux choses de la terre."

La politique du Pape et celle de M. de Cassagnac.

Le *Moniteur de Rome* continue à opposer la politique du Pape Léon XIII à celle de M de Cassagnac. Il rappelle que la polémique dirigée contre Mgr Ferrata n'est que la reprise des violentes hostilités auxquelles fut en butte son prédécesseur, le regretté cardinal Czacki.

Déjà, il y a dix ou douze ans, il se trouvait des feuilles monarchistes et soi-disant catholiques, qui reprochaient à la nonciature de mal renseigner et de tromper le Vatican, qui accusaient impudemment le représentant du Saint-Siège de témoignar au gouvernement républicain des complaisances coupables et exagérées et d'affaiblir l'action catholique. Qu'on relise le *Gaulois* ou l'*Union* de l'époque : on croirait lire l'*Autorité* d'aujourd'hui. M. de Cassagnac n'a pas même le mérite de l'invention.

Et qu'est-il arrivé ? Les faits ont-ils donné tort au Pape et raison aux monarchistes ? Qui oserait le soutenir ? Tout ce qui est survenu est, au contraire, la complète justification de l'attitude de Léon XIII.

La République, que les partis dynastiques représentaient comme à la veille de sa chute et à l'assaut de laquelle ils convoiaient l'Eglise, est assise plus solidement et plus inébranlablement qu'il y a dix ans. Cette conviction est aujourd'hui si bien enracinée, qu'on a vu des représentants, les plus éminents du clergé français, proclamer leur adhésion aux institutions républicaines et inviter les catholiques à transporter sur ce terrain la lutte contre la politique irréligieuse et sectaire.

Dira-t-on que la politique de tact et de prudence de Léon XIII a été totalement infructueuse ? Ce serait une colossale injustice. Les positions essentielles ont été conservées ; les rapports entre la France et le Vatican, qu'un certain parti sectaire aspirait à rompre, ont été maintenus. Dans l'opinion républicaine, un apaisement manifeste s'est produit : à part les éléments radicaux, la majorité du parti républicain confesse aujourd'hui le danger et l'inutilité des luttes religieuses ; le gouvernement républicain, loin de voir dans la papauté un obstacle à la grandeur nationale, reconnaît, en elle, une force morale immense qu'il est intéressé à ménager. Si l'on compare la France d'aujourd'hui à la France d'il y a dix ans, le catholicisme y est en progrès et le prestige de l'Eglise et de la papauté s'y est accru dans des proportions notables.

Les résultats obtenus, non seulement ne doivent inspirer au Pape aucun sentiment de regret, mais ne peuvent que l'encourager à persévérer dans son attitude. C'est précisément ce qui explique et justifie cette unité et cette continuité de vues, qui est une des marques de la diplomatie de Léon XIII. Les cris impuissants de quelques groupes attardés ne l'intimideront ni ne l'arrêteront.

Si la politique pontificale suivie vis à vis de la France était, comme les événements l'ont démontré, parfaitement justifiée il y a dix ans, elle l'est encore davantage aujourd'hui, où les espérances des partis dynastiques apparaissent encore plus irréalisables.

Le Far la Potage et les meilleurs altératifs végétaux sont de la Salsepareille d'Ayer un remède sans égal pour le sang.

LA TOILETTE DE MLLE AYMÉE EYMARD.

LE MOINE CÉLESTE.

Il paraît—dit la *Liberté*—que le mot "moine" a bien des significations; la moins connue et peut-être celle que l'on donne à la caisse de fer blanc dans laquelle on met un réchaud pour chauffer les lits; cette étymologie donne une idée assez gaillarde de la manière dont nos aïeules se préservaient du froid pendant la nuit : mais que peut bien être un *moine céleste* en terme de toilette? Nous le trouvons dans une petite note de 51,720 fr., présentée par un couturier à Mlle Aymée Eymard, la toute charmante directe de l'Eldorado. Ce "moine céleste", en compagnie d'un saut de-lit crème, déroute toutes nos idées en matière de mode.

C'est en moins de deux ans que cette note respectable a été faite à la maison Leyvastre et Cie ; la pièce de résistance est un manteau de velours pékin garni de renard argenté du prix de 4.800 francs, passe encore pour cet article comme en ont bien des petites bourgeoises ; il n'en est pas de même des nombreux suivants pour lesquels Mlle Eymard trouve la note exagérée

1 jupon surah rose garni dentelles laize, 225 fr.; 6 chemises surah garniture rose, 600 fr.; 6 chemises foulard ciel, rouge, noir, 300 fr.; une matinée avec jupon broderie, 500 fr.; 1 déshabillé linon rouge, 150 fr.; 1 pantalon bouffe surah rose et dentelle, 120 fr.; 1 saut-de-lit crême, 200 fr.; 1 moine céleste, 150 fr., etc.

Messieurs du tribunal se sont déclarés incompétents pour estimer tous ces objets, même en recourant aux lumières de mesdames leurs épouses qui, probablement, ignorent ce que peut bien valoir un "moine céleste."

La différend ne porte d'ailleurs que sur une somme de 28,720 fr., car Mlle Aymée Eymard a déjà payé 23,000 fr.

Me Forni a plaidé pour la maison Leyvastre et a fait remarquer qu'on ne peut pas donner du renard argenté au même prix que du lapin.

Me Bellet a plaidé pour Mlle Eymard.

Le tribunal a nommé M. Worth expert, avec mission de déterminer la valeur de tous ces articles de toilette intime. Ils ont dû servir déjà pas mal de fois ; dans quel état se trouvera le "moine céleste" lorsque M. Worth procédera à son estimation ?

SUISSE.—GRAVE ÉCHEC DU GOUVERNEMENT TESSINOIS.—Le gouvernement tessinois vient de subir un grave échec. Il avait pris l'initiative d'un projet tendant à construire des chemins de fer à voie étroite pour relier certaines vallées latérales de la Leventina à la ligne du Gothard. M. Soldati, chef conservateur du gouvernement et représentant du système de conciliation, avait pris cette affaire fort à cœur et déclaré qu'il se retirerait si elle n'aboutissait pas. M. Simen, l'ancien président du gouvernement révolutionnaire provisoire, s'était mis à la tête des adversaires du projet et avait fait introduire un referendum contre lui. La votation a eu lieu le 3 janvier : le peuple tessinois a repoussé le projet à plus de 2,000 voix de majorité.

SÉNATEURS ET DÉPUTÉS EN BELGIQUE.—Il résulte, du nouveau recensement fait en Belgique, que le nombre des députés devra être porté de 138 à 150, et celui des sénateurs de 69 à 75.

Au Cercle.

Le comte Ernest, qui est vieux garçon et âgé d'une cinquantaine d'années, a la manie de vouloir marier tous ses amis.

—A ça ! tu tiens donc bien à ce que je me marie ? lui demande Gontran.

—Hélas ! cher, j'arrive à un âge où je dois songer à me faire quelques intérieurs !

Petites surprises de la langue.

Entendu devant un bureau d'omnibus :

"Ce contrôleur est vraiment d'une amabilité rare."

"Lui ! l'est, au contraire, grincheux comme une porte de prison."

"Précisément. J'ai dit d'une amabilité.... rare."

—Un misanthrope disait au docteur Jober :

" Ne croyez jamais que la moitié de ce que les hommes vous disent !"

" Oui, répondit Jobert, mais laquelle ? "

—Chez Mme de Sainte-Gudule.

Quelqu'un dit :

" C'est curieux, l'hiver, quoi qu'on fasse, on a plus de peine à garder ses mains propres que dans les autres saisons."

Une autre personne répond que cela tient peut-être à l'état particulier des tissus, aux gants de laine dont on fait usage, etc.

Mme de Sainte-Gudule hausse les épaules :

" Voyons, pourquoi aller chercher midi à quatorze heures ! Les mains sont sales, parce que *nous ne les lavons pas !*"

Portugal.

Voici, d'après l'agence Havas, le résumé du discours que le roi a prononcé, en ouvrant la session du Cortès :

Le roi exprime sa satisfaction de l'accueil qui lui a été fait et des nombreuses démonstrations dont il a été l'objet lors de sa visite dans les diverses provinces du royaume.

Il constate les rapports excellents qui existent entre le Portugal et les nations étrangères.

L'exécution du traité signé avec la Grande-Bretagne le 11 juin dernier se poursuit régulièrement.

En ce qui concerne les traités de commerce, la règle du Portugal est de ne rien accorder sans recevoir des concessions équivalentes. Le Portugal ne veut pas s'isoler, mais il ne fera pas non plus de concessions exagérées.

La crise économique et financière ne provient pas seulement des faits d'ordre intérieur ; il est nécessaire de réduire les dépenses et d'accroître les recettes sans nouveaux impôts. Il faut travailler à rétablir la confiance, régulariser la circulation monétaire et le cours du change. La refonte des droits de douane ouvre de larges perspectives pour le développement agricole et industriel. Les dispositions seront prises pour rétablir la situation financière et pour protéger les nouvelles industries du pays.

SONIAT DUFOSSAT.—Décédé, hier, à 5 heures du soir, à l'âge de 53 ans et 6 mois, OMER SONIAT-DUFOSSAT. Les amis et connaissances de la famille Soniat-Dufossat, de M. Félix H. Boulmay, gendre du défunt, sont respectueusement priés d'assister à son funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Quartier, No 472, entre Broad et Dorgenois.

HYLLESTED. — Décédé, hier, 21 janvier 1892, à 10 heures 45 minutes A. M., à l'âge de 69 ans, WALDEMEK HYLLESTED, natif de Copenhague Danemark. Les amis et connaissances des familles Hyllested et Bouny sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, à 4 heures P. M., de sa dernière demeure No 281 rue Bearbon.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à l'église St Augustin, vendredi 22 janvier 1892, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de MARIE ANTOINETTE LAVIGNIZE, épouse bien aimée de FÉLIX FAQUERET. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.
139 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—

AVIS.

MME VVE JEAN CAZALÈS continuant les affaires de feu Boulanger après sa clientèle que son défunt mari servait de bon vouloir en voyer leur adresse en signalant St Philippe et Dauphine, afin qu'elle puisse continuer à les faire servir comme par le passé.

VVE JEAN CAZALÈS,
Coin St Philippe et Dauphine.

21 jan—4f

AVIS.

La mort de M. ADRIEN F. BÉRET ne cause aucun changement dans les affaires de la pharmacie du coin des rues Champs-Elysées et Bons Enfants qui seront continuées comme par le passé. La soussignée remercie le public de patronage dont il honorait son mari et en sollicite respectueusement la continuation

VEUVE ADRIEN F. BÉRET.

17 jan—7f

Mlle G. de L'ISLE,
57 rue Esplanade, entre Royale et Chartres.
Professeur de Français et d'Anglais.
Leçons données à domicile ou à l'adresse ci dessus à des prix modérés.
8 janv—1 an

Changement de local.

La New Orleans Co-operative Banking Association, 42 et 44 rue de Chartres, a changé de local LUNDI, 11 janvier dernier, elle s'est établie dans la bâtisse anciennement occupée par la Banque Nationale Whitney et plus tard par la Southern National Bank.

137 rue Gravier.

9 jan—2 sem

Au Public.

En vertu des dispositions de l'Acte 83 de la session législative de 1846, toute personne fabriquant le commerce des spiritueux ou des liqueurs enivrantes, au détail sans avoir préalablement obtenu d'une licence, versé, sa culpabilité établie, passible d'une amende pas moins de cinq cents dollars et de cinq cents dollars, etc. Et, en défaut du paiement de l'amende, elle sera emprisonnée pas moins de trente jours ni plus de quatre mois.

Avis est ici donné que le 1er février 1892, des affidavits seront faits contre les personnes qui ne se seront pas pourvues de la licence de 1892.

20 jan—3f J. N. HARDY, Trésorier.

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier,
Horloger et Bijoutier
60 RUE ROYALE, 60
entre Bienville et Conti,
Nouvelle-Orléans.
MONTRES,
PENDULES,
DIAMANTS,
BIJOUTERIE

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, lorgnettes de théâtre, pince nez,
15 déc—3m—Mer, Ven, Dim

La Santé c'est la Fortune.

LE TRAITEMENT PAR LE DR E. C. WEST DES NERFS ET DU CERVEAU est un specific garanti pour l'Hystérie, les étourdissements, les convulsions, les crises, la névrasgie nerveuse, les maux de tête, la prostration nerveuse causée par l'alcool ou le tabac, les insomnies, la prostration mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la mière, à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, un abus de nos forces. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. $1 la boîte, ou six boîtes pour $5.00, envoyées par la malle affranchies sur le reçu du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOITES

Guérissent tout cas. Pour chaque commande de six boîtes reçues par nous accompagnée de $5.00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la guérie. Les garanties ne sont données que par

M. RUMA, pharmacien, seul agent, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans Lns.

1er oct—1an—Ven

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix : $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal
Près le Dépôt du Fort Ropaguel
16 déc 91—1 an

ASSURANCES.

Conformément aux exigences de la Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1891 :

Primes à recevoir	$189 280 36	
Primes le riviéres	2,194 44—	$191,474 80
Primes acquises réservées de 1890		53,326 59
Total des primes		$244,801 39
A ajouter—		
Intérêts, loyers et convoyages		$19,718 54
		$264,519 93
Revoir		
A déduire—		
Pertes de 1890	4,073 48	
Payées en 1891	90,267 46	
Pertes payées	$ 94,340 94	
Pertes ajustées et non ajustées	12,877 10	
Pertes totales	$108,218 04	
Primes remises, commissions, salaires, taxe, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Rabouck	96,756 79—	204,974 77
Bénéfice net		$59,545 16
A déduire—		
Primes non acquises de 1891		61 024 96
Déficit		$ 1,479 80

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché :

Argent dans les banques	$31,849 57
Prêts en cours de collection	17,667 92
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	10,223 16
1 bon du Washington Artillery	400 00
13 bons (Waterman attended)	13,650 00
3 bons certificats consolidés	3 015 00
9 bons certificats ordinaires	9,000 00
16 bons de chemins de fer (attended)	16,950 00
55 bons consolidés (Crescent attended)	58 300 00
074 bons à prime de $20 chacun	21,298 40
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	50 00
52 commandites à pour cent de l'Etat de la Louisiane	37 400 00
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	18,000 00
300 actions de la New Orleans Gaslight Company	19,400 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	200 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	23,852 15
Prêts sur demande, garantis par titres valables	2,475 00
Billet à recevoir en règlement de primes	3,449 89
Propriété foncière à la Nlle-Orléans : Pensacola, Etat de la Floride	45,001 00
Meubles de bureau, installations et coffre-fort	1,000 00
Warrants d'Etat	37 77
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
Débiteurs divers	2,667 66
Prêts sur bilets garantis par sûretés	8,000 00
	$343 923 42

PASSIF.

Fonds capital		$268,000 00
Primes non acquises		61,024 96
Dû pour réassurances		504 65
Primes ajustées et non ajustées		12,877 10
Réclamations supposées et en Cour		3,907 45
Dividende déclaré en juillet 1891	$7,950 00	
Moins montant payé	6,850 94	
Dividendes non réclamés		1,099 06
		$345,413 42

L'état ci dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 20e jour de janvier 1892.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de cette compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après examen minutieux, l'évaluation de cet actif, telle que spécifiée ci dessus, est vraie et correcte.

H. LABROUSSE
JULES ANDRIEU.
GUSTAVE PITOT.

W. J. BOBET, Vice Président
DIRECTEURS.

Edw. J. Bobet.	Jules Tuyes.
Jules Andrieu.	E. J. Decmarest.
H. Gally.	J. P. N. Baquié.
J. W. Hincks.	Gus Pitot.
Hypolite Larousseilat.	L. Soards.
Henry Decis.	H. L. Taylor.

21 janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)
Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée 31 Décembre 1891 :

Primes reçues :		
Sur risques d'incendie	$518 678 30	
Sur risques de rivières	16,383 97	
Sur risques de mer	8,243 65	
		$543,307 92
A ajouter :		
Primes non acquises de 1890		133,231 10
Total des primes		$676,539 02
A ajouter :		
Intérêt et profits et pertes		22,731 68
Revenu total		$699 221 70
A déduire : Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$227 690 36	
Sur risques de rivières	5 644 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$239 982 52	
Primes remboursées et annoncellations	67,027 97	
Commissions	81,555 60	
Désavarées	47,130 73	
Taxes et licences (compris toutes les taxes fédérales)	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnie d'assurances et Médecin, Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires, etc	49 214 37	
Total des débours		$502 935 80
Surplus		$196,256 10
Dépensés :		
Réservé pour risques non expirés	$138,565 59	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44 858 55	
Profits et pertes	12,830 96	
		$196,256 10

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir :		
En banques	$101,444 38	
Au bureau	3,615 10—	$105,059 48
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent		105,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros gagnés		192,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis à 4 pour cent		29,250 00
$20,000 bons de la Louisiane à 4 pour cent		25,800 00
Prêts sur demandes garantis par dépôts de titres collatéraux		18,885 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		65,731 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions		$300,000 00
Fonds de réserve		60,000 00
Dividendes non payés		840 00
Réservé pour risques non expirés	138,565 59	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55	
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)		830 96
		$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUUMOS, notaire.
136 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(